DÉCLARATION DE PUBLICATION SIMPLIFIEE

- MOYENNE ENTREPRISE -

Article L.232-5 al 3 et 4 et L.232-26 du code de commerce

Dénomination ou raison sociale de la personne morale...……..……
……..
Immatriculée au RCS, numéro.....……..……..……..

Représentée par :

Nom : .....Prénom : …….....

☐ agissant en qualité de représentant(e) légal(e)

☐ étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que le bilan et l'annexe de l'exercice clos le ……

est publié au greffe du tribunal de commerce de …….

sous un caractère abrégé et que les comptes annuels ont été déposés auprès du registre de ce même greffe.

Dans l'hypothèse probable où les comptes ont été certifiés par des commissaires aux comptes :

En outre, je déclare que :

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont émis un avis sans réserve sur les comptes annuels

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont émis un avis avec réserves sur les comptes annuels

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont émis un avis défavorable sur les comptes annuels

☐ Le ou les commissaires aux comptes se sont trouvés dans l'incapacité d'émettre un avis sur les comptes annuels

☐ Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant émettre une réserve dans l'avis

Fait à……..……... le……..…….

Signature :

NB : Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, cette déclaration s'applique aux comptes afférents aux exercices clos à compter du 23 mai 2019